



Meubles laissés par une ancienne colocataire

Par **Kid01**, le **01/02/2013** à **16:19**

Bonjour,rnrnJe suis en colocation depuis maintenant 1 an et demi. Une ancienne colocataire qui est partie de la maison à mon arrivé (en septembre 2011) souhaite récupérer les meubles qu'elle a laissé en partant. Sauf que rien ne prouve qu'ils sont à elle, et de plus elle nous a juste déposé un courrier dans la boîte aux lettres, nous faisant la liste des meubles, de leur valeur d'achat et de la date à laquelle elle compte venir les récupérer. Est-elle en droit de récupérer les meubles ou est-ce que ces meubles, laissés il y a plus d'1 an et demi, appartiennent-ils à la colocation? **merci**